

Conseil Municipal - Délégations - Désignation et modification de représentants

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1 - Désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense

Suite à la professionnalisation des armées et la suppression de la circonscription, le Gouvernement a décidé d'entreprendre une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

Dans ce cadre, et pour garantir le caractère concret et la pérennité de ces actions, il souhaite que soit instaurée au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce conseiller sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Il est proposé de désigner Mme Jacqueline PANIER.

2 - Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la modification suivante :

Délégué : Eric ALAUZET en remplacement d'Annaïck CHAUVET.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

M. LE MAIRE : Je vous propose de désigner le Soldat PANIER, et je trouve que c'est très symbolique que l'on confie les problèmes de défense à une Adjointe. Elle connaît bien ces problèmes puisqu'elle me représente très souvent dans les manifestations militaires et qu'elle met en place avec les militaires et les anciens combattants, et c'est quelquefois compliqué, des opérations pour effectivement développer le lien Armée - Nation. On n'en parle peut-être pas assez mais c'est une époque où il ne faut pas avoir peur de dire que le lien Armée - Nation est quelque chose d'important, voire même de capital et tout ce qui va dans le sens d'une meilleure compréhension, d'une meilleure connaissance entre l'Armée et la Nation va dans le bon sens.

M. Jean ROSSELOT : Je suis d'accord mais j'ai un peu peur que Jacqueline PANIER se trompe sur les grades...

M. LE MAIRE : Est-ce que ça veut dire qu'une femme ne pourrait pas savoir que deux galons c'est lieutenant ?

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas du tout méchant, je plaisantais.

M. LE MAIRE : Elle sait déjà, cher ami, qu'il ne faudra pas qu'elle dise mon colonel parce que ce n'est pas son colonel mais elle devra lui dire colonel, voire même monsieur me dit-elle.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais simplement dire qu'en ma qualité d'officier supérieur de réserve (réactions), j'aurais été vivement intéressé. D'ailleurs je lui demanderai qu'elle me donne les papiers, on en parlera un petit peu ensemble car je suis dans sa commission mais c'est tout. J'applaudis des deux mains ce choix féminin Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Il fallait quand même que ce soit quelqu'un qui fasse partie de l'exécutif, donc c'est pour cela que j'ai pensé à elle. Vous ne faites pas encore pour l'instant partie de l'exécutif.

M. Jean ROSSELOT : Je pensais que vous aviez une hauteur de vue qui fasse que... (rires).

M. LE MAIRE : J'ai une hauteur de vue mais c'est vrai que pour cela, j'ai demandé à Mme PANIER.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Je pense que c'est le dispositif qui est proposé là qui est intéressant. Ce n'est pas forcément simple de travailler non pas uniquement en relation avec les anciens combattants et les militaires directement mais à réfléchir ensemble sur l'ensemble des problèmes de défense et comment peut-être mobiliser sur ces problèmes-là. Je ferai une proposition très simple ; je pense qu'en tant qu'Adjointe responsable de ce secteur-là, il serait vraiment très bien que Jacqueline PANIER puisse être une auditrice de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale qui est d'une très grande qualité et peut lui permettre d'assumer cette nouvelle responsabilité.

M. LE MAIRE : Paulette et moi-même sommes tous deux auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale mais il y en a d'autres ici certainement. C'est un stage effectivement très intéressant. Mme PANIER qui n'est pas encore auditeur de ce qu'on appelle l'IHEDN, il y a aussi un Institut de Hautes Etudes de la Sécurité Civile, il y a beaucoup d'instituts mais celui-ci est intéressant car il est représenté localement à Besançon.

Mme Jacqueline PANIER : J'ai déjà assisté à l'assemblée générale cette année à Besançon donc je connais bien cet organisme. C'est vrai que je m'occupe des commémorations officielles avec l'Armée. J'ai pu depuis que je suis ici apprendre les grades grâce à M. PINEL qui est un très bon professeur et pour une femme c'est assez facile parce qu'en fait on peut appeler tous ces messieurs «messieurs» donc on s'en tire dans les moments difficiles assez bien. Je suis bien contente que vous vous intéressiez à ce problème Monsieur ROSSELOT parce que ça vous permettra de venir à la commission dont vous faites partie pour me donner quelques conseils (rires).

M. LE MAIRE : Vous avez perdu une bonne occasion de vous taire ! Je voudrais simplement puisqu'on parle des problèmes militaires, vous signaler comme vous avez pu le voir d'ailleurs, qu'on a reçu d'une façon un peu particulière les conjoints et conjointes des militaires qui viennent d'arriver à Besançon. Je voudrais rappeler que Robert SCHWINT et Jean-Pierre CHEVENEMENT se sont bagarrés pour que nous gardions le 19^{ème} Régiment de Génie à Besançon et ensuite Paulette et moi-même comme parlementaires nous nous sommes aussi bagarrés pour garder ce Régiment qui présente un intérêt au-delà en terme de sécurité civile puisqu'il intervient régulièrement sur les problèmes d'inondation, et il représente plus d'un millier d'emplois et avec le Valdahon, ce sont -je n'ai pas le chiffre en tête- mais plus de 2 000 feuilles de paie qui tombent sur l'agglomération. Il y a des retombées économiques très importantes à Besançon qui est une ville de garnison depuis très longtemps, avec les militaires ça se passe bien. Je voudrais à cet instant saluer la frégate de lutte anti sous-marine qui s'appelle le Jean de Vienne. J'ai reçu un message dernièrement du commandant de ce bateau qui me disait être actuellement avec son équipage engagé dans l'Océan Indien en soutien des forces françaises déployées en direction de l'Afghanistan et aux côtés du porte-avions Charles de Gaulle. Je tenais à vous souligner l'engagement de cette frégate de lutte anti sous-marine qui est jumelée avec la Ville de Besançon. Vous savez d'ailleurs, pour la petite histoire, que les coursives portent toutes le nom de rues de Besançon : il y a la rue Battant, la place Saint-Pierre, il n'y a pas encore la rue Jean ROSSELOT mais ça viendra certainement. Madame PANIER, vous êtes plébiscitée».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2002